



# Projet d'agriculture en classe

## Rapport final et demande de remboursement

Un rapport final doit être soumis pour le remboursement des dépenses admissibles dans le cadre du financement du projet d'agriculture en classe. Le rapport final du projet peut inclure les éléments suivants : titre, introduction, objectifs ou résultats prévus, description du projet, résultats et photos. Le rapport final doit être soumis avec une facture, accompagnée de tous les reçus admissibles au budget maximal approuvé de 500 \$, pour le remboursement.

Les projets peuvent être présentés sur la page Web « Agricultural Education » du ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse. Les écoles doivent être prêtes à permettre au ministère d'y afficher des extraits de leur rapport, des résumés de leurs activités et les photos qu'elles auront soumises. Ce sont les écoles qui ont pour responsabilité d'obtenir auprès des élèves les autorisations nécessaires.

### **Les demandes de remboursement doivent inclure les éléments suivants :**

1. Un rapport final rempli à l'aide du modèle ci-joint.
2. Des copies électroniques de photos et toute autorisation nécessaire.
3. Une facture pour les dépenses admissibles, y compris des copies des reçus.

**Veillez noter :** Les organismes du gouvernement provincial ne paient pas la TVH sur une base nette en raison des lois sur les conventions fiscales réciproques. **L'achat de biens et de services doit être fait par les écoles respectives**, qui peuvent ensuite facturer le ministère de l'Agriculture pour les dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 500 \$ (excluant les taxes).

Puisque le ministère des Finances ne peut pas émettre un chèque directement aux écoles, le remboursement sera remis aux conseils scolaires respectifs. Nous vous aviserons lorsque le paiement aura été versé, et nous vous encourageons à communiquer avec votre conseil scolaire pour assurer le transfert des fonds.

## Financement de projets d'agriculture en classe Modèle de rapport

1. Nom de l'école
2. Titre
3. Objectifs
4. Renseignements généraux et description
5. Résultats
6. Photos (veuillez soumettre des copies électroniques, y compris toute autorisation nécessaire)
7. Commentaires supplémentaires des enseignants, des élèves, des bénévoles, etc.

Veuillez faire parvenir le rapport à :

**Rick Hoeg**

Agent de liaison pour l'éducation sur l'agriculture  
Ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse  
Téléphone : 902-893-7495  
Télécopieur : 902-893-0244  
Courriel : [hoegrl@gov.ns.ca](mailto:hoegrl@gov.ns.ca)

